Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20240312-DB-06a-24-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

République Française *Département des Alpes de Haute Provence*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

EXTRAIT N° 06.24 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 MARS 2024

Membres du Bureau Communautaire :
- **En exercice :** 18
- **Présents :** 11
- **Votants :** 13 (2 procurations)
- **Suffrages exprimés :** 13 (13 pour)
- **Secrétaire de séance :** M. Jean-Yves SIGAUD

Le douze mars deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le premier mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch à Lazer, sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Présents : D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, GAY Robert, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel.

Représentés : DURANCEAU Damien représenté par GARCIN Martine à qui il a donné procuration.
TEMPLIER Jean-Pierre représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration

Absents excusés : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, TENOUX Gérard.

ORDRE DU JOUR : Marché de service pour la mise en place de navettes dans les gorges de la Méouge / été 2024

Par délibération n° 341-17 du 19 décembre 2017, le conseil communautaire a défini d'intérêt communautaire au titre de la compétence obligatoire « aménagement de l'espace », l'aménagement touristique des gorges de la Méouge.
Depuis plusieurs années, ce site connait une véritable hausse de fréquentation et il est devenu nécessaire de traiter les flux d'usagers pour des raisons de sécurité notamment.

Au cours de l'été 2021, un dispositif a été mis en place pendant 3 semaines pour expérimenter l'interdiction de stationner dans les gorges de la Méouge et l'organisation d'un service de navettes.
Fort de son succès, ce dispositif a été reconduit en 2022 et 2023.

Pour la saison 2024, il est proposé de lancer un nouvel appel public à la concurrence pour remettre en place un service de navettes, du vendredi 12 juillet 2024 au dimanche 18 août 2024. Ce service fonctionnerait 7 jours sur 7, jours fériés compris.
Il serait composé de 3 lignes :
- Ligne 1 : Parking Châteauneuf-de-Chabre / Intersection route de Pomet
- Ligne 2 : Parking Châteauneuf-de-Chabre / Intersection route de Pomet / Cascade / Rif
- Ligne 3 : Barret- sur-Méouge / Peysson / Rif / Cascade /Parking / Intersection route de Pomet / Châteauneuf-de-Chabre.

Le montant de cette prestation est estimé à 70 000 € HT. La consultation serait donc lancée sous la forme d'une procédure adaptée.

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20240312-DB-06a-24-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve le lancement du marché de service pour la mise en place de navettes dans les gorges de la Méouge tel que décrit ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à attribuer le marché à la ou les entreprises ayant présenté l'offre économiquement les plus avantageuse en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation ;
- autorise le président ou son représentant à signer et notifier le marché à la ou les entreprises retenues ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

Le secrétaire de séance,
Jean-Yves SIGAUD

Publiée le : 19 MARS 2024